



**PROCES VERBAL du COMITE SYNDICAL de L'ECOLE DEPARTEMENTALE
de MUSIQUE des ALPES-MARITIMES
le 26/05/2008
CONSEIL GENERAL**

PRESENTS :

- M. Jean THAON, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lantosque,
- M. Marc CONCAS, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Alain FRERE, Vice-Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes,
- M. René GILLY, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de Sospel,
- M. Gilbert MARY, Vice-Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes,
- M. Patrick MOTTARD, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Jacques VICTOR, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- Mme Florence BRAO, Conseillère Municipale de Roquestéron,
- Mme Nicole BRUNN-ROSSO, Conseillère Municipale de Saint-Vallier de Thiey,
- Mme Catherine CHESNAIS, Adjointe au Maire de Péone-Valberg,
- M. Georges CORNIGLION, Adjoint au Maire de Roquebillière,
- Mme Danièle DAO-LENA, Adjointe au Maire de Villars-sur-Var,
- Mme Marie-Françoise EL HEFNAOUI, Conseillère Municipale de Saint-Cézaire-sur-Siagne.
- Mme Eliane ETCHART, Conseillère Municipale de Valdeblore,
- Mme Bernadette FORESTIER, Adjointe au Maire de Tende,
- M. Philippe IPPOLITO, Adjoint au Maire de Clans,
- M. Roger LEMOUTON, Adjoint au Maire de Saint-Etienne de Tinée,
- M. Bertrand MORIN, Conseiller Municipal de Sospel,
- M. Yann PRIOUT, Adjoint au Maire de Gilette,
- Mme Claude RENAUDO, Conseillère Municipale de Carros,
- M. Eric SZALENIEC, Conseiller Municipal d'Andon, Thorenc,
- M. Bernard TORRE, Conseiller Municipal de Saint-Sauveur-sur-Tinée.

REPRESENTES :

- M. Gaston FRANCO, Conseiller Général, Maire de Saint Martin Vésubie,
- Mme Marie-Louise GOURDON, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Jean-Pierre MANGIAPAN, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Patrick TAMBAY, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- Mme Denise BRUN, Adjointe au Maire de Lantosque,
- Mme Josiane VACCARI, Conseillère Municipale de Breil-sur-Roya.

ABSENTS :

- M. Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore,
- M. Christian ESTROSI, Président du Conseil Général, Maire de Nice,
- M. Charles-Ange GINESY, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Péone-Valberg
- M. Thierry GUEGUEN, Conseiller Général, Maire de Séranon,

**38, rue de la Santoline, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE
Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83
edmam@wanadoo.fr**



(suite)

- M. Gérard MANFREDI, Conseiller Général, Maire de Roquebillière,
- M. Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gilette,
- M. Gérard SPINELLI, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de Puget-Théniers,
- M. Auguste VEROLA, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. René VESTRI, Vice-Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes,
- M. Luc FALIBOIS, 1^{er} Adjoint au Maire de Coursegoules,
- M. Henri GIUGE, Adjoint au Maire de Saint-Martin-Vésubie,
- M. Joseph PEYRE, Adjoint au Maire de Puget-Théniers,
- Mme Christine PRATICO, Adjointe au Maire de Guillaumes.

EXCUSES :

- M. Edmond CLARY, Adjoint au Maire d'Isola.

ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :

- M. Daniel TREHIN, Payeur Départemental.
- Mme Francine SOMARIA, Membre d'Honneur, Mairie de Gilette.
- M. Roger BRUN, Directeur Général de l'Ecole Départementale de Musique.
- Mme Jeannine OTTO-BRUC, Chargée de Mission à l'Ecole Départementale de Musique.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte administratif 2007
2. Compte de gestion 2007 du comptable
3. Election du Président et du Bureau
4. Questions orales
5. Questions diverses

Monsieur Jean THAON, Président de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, ouvre la séance à 18h00 en remerciant l'ensemble des membres présents. A la suite du renouvellement des membres du Syndicat Mixte, il propose aux nouveaux élus de se présenter.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Le Président donne lecture du Compte Administratif du Syndicat pour l'année 2007. Après lecture des chapitres des dépenses et recettes, article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité, de voter le compte administratif 2007 du Syndicat qui se présente comme suit :

INVESTISSEMENT :	Recettes	41 495.52 €
	Dépenses	33 509.93 €

Excédent d'investissement de clôture : 7 985.59 euros

FONCTIONNEMENT :	Recettes	1 568 452.19 €
	Dépenses	1 597 058.92 €

Déficit de fonctionnement de clôture : 28 633.73 euros

Résultat de clôture : - 20 648.14 euros

LE COMPTE ADMINISTRATIF EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M. THAON met l'accent sur l'effort consenti par le Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes, Monsieur Christian ESTROSI, envers le Syndicat Mixte. Il remercie l'ensemble des élus et conseillers généraux qui votent ces crédits, témoignage de la volonté du département de promouvoir la musique sur l'ensemble de la zone de montagne en faisant bénéficier les familles d'un enseignement musical de qualité identique à celui dispensé sur la bande côtière.

Au niveau financier, le Président signale que l'Ecole Départementale de Musique est confrontée à des problèmes de trésorerie les derniers mois de l'année (les dépenses de personnel représentant 85 % du budget). Les services du Conseil Général étudient la possibilité de créer un fond de réserve qui permettrait de résoudre ces difficultés.

2. COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE

Le Président indique que le compte administratif présenté par M. BRUN est conforme au compte de gestion du comptable.

LE COMPTE DE GESTION 2007 DU COMPTABLE EST ADOPTE A L'UNANIMITE

3. ELECTION DU PRESIDENT ET DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE

A la suite du renouvellement des membres du Syndicat Mixte, le Comité Syndical doit élire le Président. Monsieur Jean THAON est le seul candidat à se déclarer.

Résultat : **M. Jean THAON**

28 votes pour, moins une abstention

Le Président remercie les membres du Comité Syndical de leur confiance et propose le bureau suivant :

1^{er} Vice-Président :	M. Alain FRERE
2^{ème} Vice-Président :	M. Fernand BLANCHI
3^{ème} Vice-Président :	M. Gilbert MARY
Secrétaire :	M. Jean-Mario LORENZI
Membres délégués :	M. Auguste VEROLA
	Mme Claude RENAUDO
	M. René GILLY
	M. Thierry GUEGUEN
	M. Jacques VICTOR

LE BUREAU EST ELU A L'UNANIMITE

4. QUESTIONS ORALES : néant

5. DOSSIERS DIVERS

Bulletin d'information : destiné aux familles, il récapitule tous les renseignements concernant la fin d'année scolaire.

Résultats des examens de fin de cycle 2008: l'Ecole Départementale est une structure agréée par l'état, elle délivre des diplômes permettant aux élèves le passage d'un cycle à un autre en instrument et formation musicale (1^{er} et 2^{ème} cycle). Les élèves sont orientés ensuite en 3^{ème} cycle dans un conservatoire national de région.

Manifestations musicales de fin d'année scolaire : M. BRUN informe les membres du Comité de la programmation d'une cinquantaine de manifestations entre le 14 juin et le 4 juillet. Les auditions d'élèves sont fixées dans tous les centres d'enseignement. Sont mentionnés également, les concerts retenus dans le cadre de la programmation des Soirées Estivales 2008 du Conseil Général.

Le Docteur FRERE, Vice-Président du Conseil Général, souligne que les enseignants sont non seulement des pédagogues mais aussi des musiciens virtuoses qui donnent des concerts en France et à l'étranger.

Fiches d'inscription 2008-2009 : destinées aux familles, elles seront également diffusées dans l'ensemble des communes.

Les interventions musicales en milieu scolaire : elles permettent à tous les enfants scolarisés en primaire de bénéficier d'un éveil à la musique. Elles fonctionnent sur une période d'un semestre scolaire. Les dossiers d'adhésion seront envoyés aux directeurs des écoles primaires. Les mairies devront donner leur accord et retourner l'engagement financier.

Questions diverses : Le Président soulève les difficultés rencontrées par l'atelier vocal adultes de Roquestéron concernant l'augmentation des droits d'inscription 2008-2009. Le tarif est fixé pour l'année à 125 € par personne (soit environ 4 € par cours, augmentation de 80 ct). Le Président pense qu'il s'agit d'une augmentation raisonnable pour un enseignement de qualité et des professeurs qui se déplacent dans le haut pays.

M. THAON remercie le Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes, Monsieur Christian ESTROSI, et l'ensemble des membres présents pour leur investissement et leur soutien financier à la structure.

Aucun autre sujet n'étant soulevé, le Président déclare la séance close.

Fait à Nice, le 04/06/2008

Le Président,
Jean THAON
Conseiller Général

